

PalmiZen

Contribution au débat « Animal et société »

Thème : Gavage des canards et des oies

Le gavage des oies et des canards est une pratique qui, de par le monde, est de plus en plus largement combattue par les associations de défense des animaux, au point que de nombreux pays l'ont interdite. La France, principal consommateur et producteur de foie gras, semble pour l'instant insensible aux arguments avancés, même si, ici aussi, l'opinion publique commence à s'interroger et se retrouve tiraillée entre plaisir gastronomique et sentiment de culpabilité.

Contexte de la production

Jusqu'au début des années 70, c'est une production familiale de quelques dizaines de volailles par ferme et cantonnée principalement dans le Sud-Ouest. Les oies et canards naissent au printemps, sont élevées durant l'été dans les alentours de la ferme puis, l'hiver venu, rentrés dans un bâtiment paillé pour être gavés au moyen d'un entonnoir manuel avec du maïs grain cuit. Les foies gras et une partie des carcasses sont vendus sur les marchés au gras.

Plusieurs innovations techniques vont développer fortement la production:

- La spécialisation d'entreprises dans l'accoupage, l'introduction de nouvelles souches puis la mise en place de l'insémination artificielle permettent une production d'oisillons sur toute l'année, en grandes quantités et à des prix de plus en plus bas.
- Les méthodes d'élevage industriel ont été adaptées aux canards, plus difficilement aux oies : élevage en bandes de grandes tailles, aliments concentrés, traitements vétérinaires.
- En gavage, les parcs collectifs sur caillebotis puis les cages individuelles vont progressivement diminuer le temps et la pénibilité de manutention des canards. Parallèlement, les gaveuses électriques puis les machines à pâtée vont augmenter la rapidité de l'opération proprement dite et la précision de son dosage.
- Enfin, la mise en place d'abattoirs industriels permettra le traitement des grandes quantités d'animaux ainsi produits.

Dans le même temps, le contexte général d'industrialisation des procédés d'élevage et l'émergence d'une préoccupation de plus en plus forte dans l'opinion publique conduira la Communauté européenne à la mise en place d'une « Convention Européenne sur la protection des animaux dans les élevages » en 1976, amendée en 1992 puis transposée en directive 98/58/CE du 20 juillet 1998. Cette Convention met en place un Comité Permanent qui édicte des recommandations pour les différentes espèces.

Celles concernant les canards et les oies ont été adoptées le 22 juin 1999 et sont

entrées en vigueur 6 mois plus tard. Les 2 textes sont assez équivalents, celui des canards étant un peu plus précis concernant le gavage

Il précise entre autres :

Article 10/7. « Les systèmes d'hébergement pour les canards doivent permettre aux oiseaux de:

- se tenir debout dans une posture normale,
- se retourner sans difficultés,
- déféquer en effectuant des mouvements normaux,
- battre des ailes,
- effectuer des mouvements normaux de lissage de plumes,
- interagir normalement avec d'autres individus,
- accomplir les mouvements normaux liés à la prise d'aliments et d'eau.

Les exigences précédentes doivent s'appliquer aux nouvelles installations ou lorsque des installations existantes sont remplacées, à partir du 31 décembre 2004.

Toutes les installations doivent satisfaire ces exigences avant le 31 décembre 2010.

Entre temps, les Parties Contractantes concernées par cette production devraient encourager le remplacement des installations existantes ne répondant pas à ces exigences. »

Cet article remet clairement en cause l'utilisation des cages individuelles. Leur vente aurait dû être interdite à partir de 2005 et leur remplacement total effectué pour 2011. Mais à la demande de la profession qui estimait que les solutions alternatives n'étaient pas prêtes, ces délais ont été repoussés de 5 ans..

Il est à noter que tous les pays européens pratiquant le gavage ont interdit l'utilisation des cages individuelles, le dernier en date étant l'Espagne en 2007.

Gavage et bien être animal

Notre entreprise de création récente, n'en possède pas moins une longue expérience dans les différents systèmes de gavage avec la mise au point et le dépôt de deux brevets successifs pour des logements alternatifs aux cages individuelles.

Notre pratique et notre souci d'améliorer le bien être des animaux durant le gavage nous a amené à suivre de près les arguments développés par les uns et les autres sur ce thème.

Au final, il nous semble que les problèmes soulevés ou les arguments utilisés ne sont pas toujours pertinents.

Pour les opposants, du fait d'une méconnaissance des réalités physiologiques des palmipèdes, les problèmes ne sont pas toujours bien posés :

- La sensibilisation du public est faite sur « *ce tuyau enfoncé de la gorge à l'estomac de l'animal* ». Or, les palmipèdes n'ont ni gorge, ni estomac. Avalant leurs aliments entiers, ils les stockent dans un organe qui n'existent pas chez nous : le jabot. Ensuite le gésier les broie et les digère. Lors du gavage, c'est le jabot qui est rempli. Faire avaler un tube à un canard, même si pour nous humain cela peut paraître choquant, ne pose donc aucune difficulté, à condition bien sûr de le faire avec compétence et un matériel adéquat et en bon état.
- « *Suite au choc du gavage, l'animal est pris de diarrhées et de halètements.* ». Le halètement est en fait utilisé par les canards pour évacuer la chaleur libérée par la digestion des aliments. Les canards ne peuvent pas transpirer pour évacuer la chaleur interne et le problème est accentué par les qualités isolantes de leur duvet et du gras sous cutané qui se développe

durant le gavage. **La chaleur est une des causes possibles de souffrance des palmipèdes en gavage.**

La mortalité augmente ainsi de manière exponentielle avec la température. C'est pour cela que traditionnellement le gavage s'effectuait en hiver et que certaines chartes fermières interdisent le gavage en été.

- La manière de présenter le gavage comme une source de souffrance avérée et générale pour les palmipèdes qui y sont soumis est simpliste et outrancière. La réalité est beaucoup plus complexe et nuancée. **Le gavage est une épreuve physique que le gaveur fait subir à l'animal, à l'image du cultivateur qui utilise des boeufs pour tirer sa charrue ou du cavalier qui fait courir son cheval.** Ce ne sont pas les mêmes organes qui sont utilisés mais dans tous ces cas où l'homme fait travailler un animal, il peut effectivement y avoir souffrance de ce dernier s'il est trop fortement sollicité ou que des équipements inadaptés sont utilisés. Le gaveur n'a aucun intérêt à faire souffrir ses animaux car la qualité et la quantité des produits qu'il obtiendra dépendra directement de la manière dont ils auront vécu le gavage. Mais suivant ses aptitudes (son sens "animalier"), ses installations et le nombre de canard à gaver, il y parviendra plus ou moins bien.
- « *Les dimensions de son foie hypertrophié qui atteindra presque 10 fois son volume normal, rendent sa respiration difficile, et ses déplacements pénibles. Les sacs pulmonaires sont comprimés, le centre de gravité de l'animal est déplacé* ». Il est exact que l'engraissement du canard engendre une modification morphologique par l'accroissement de la taille du foie. Mais cette évolution est du même ordre que celui que subit un mammifère lors de la gestation : si les conditions de logement et d'ambiance sont adaptées, cela ne pose pas de réel problème.

Les représentants professionnels sont pour leur part enfermés dans une position de dénis, ne voulant pas remettre en cause des systèmes de production qui leur donne globalement satisfaction en terme de productivité et de conditions de travail :

- S'appuyant sur des travaux « scientifiques » qu'ils ont commandés, ils prétendent que les cages individuelles sont le logement qui perturbe le moins les canards. Nous ne rentrerons pas dans le débat sur la qualité de ces travaux par ailleurs largement controversés. Une simple observation du comportement des animaux dans ces cages amène à constater qu'elles ne permettent pas de respecter les besoins fondamentaux listés dans la recommandation européenne.
De plus, sur un plan technique, leur prétendue rationalité est discutable : leur volume fixe n'autorise pas un maintien correct de l'animal en début de gavage lorsqu'il est le plus nerveux (ce qui entraîne des risques de blessure) alors qu'en fin de gavage il est trop comprimé. Également, leur mauvaise aptitude à laisser circuler l'air gêne son refroidissement.
- La réduction du nombre de jours de gavage est présentée comme une amélioration du bien être des animaux : en fait, cette réduction n'a pour but que d'augmenter la productivité. Pour les palmipèdes, cette réduction signifie qu'il faut réaliser la même performance (taille du foie) en moins de temps : elle aboutit à un gavage plus brutal avec un risque augmenté de trop forcer l'animal. Cela n'est donc en aucune manière une voie pour améliorer les conditions de vie des canards en gavage, bien au contraire.

L'article 24/1 de la recommandation européenne préconise :

« *Les pays autorisant la production de foie gras doivent encourager les études portant sur les aspects de bien-être et la recherche de méthodes alternatives n'impliquant pas la prise forcée d'aliments.* »

A moyen terme, un auto-gavage apparaît difficilement envisageable. Par contre l'amélioration des conditions de vie des palmipèdes en gavage tout en maintenant des bonnes conditions de travail et de productivité sont réalisables à court terme en utilisant des systèmes alternatifs aux cages individuelles tels que les parcs mécanisés que nous avons inventés (voir annexes).

Mais ces alternatives ne se développeront que si certaines conditions sont respectées :

1. Confirmer de manière forte et claire qu'il n'y aura plus de report des échéances de mise en conformité avec la recommandation européenne.

Aujourd'hui encore des éleveurs s'équipent avec des cages individuelles en espérant que les nouvelles échéances (2010 pour les nouvelles installations, fin 2015 pour la totalité) seront à nouveau repoussées. Les systèmes alternatifs étant plus coûteux du fait des petites séries, ne peuvent se développer dans le climat d'incertitude actuel.

Un engagement des pouvoirs publics est absolument nécessaire pour clarifier la situation

2. Mettre en place soit des critères techniques, soit un agrément des installations.

Les préconisations de la recommandation sont d'ordre qualitatifs et sujettes à toutes les interprétations : certains n'hésitent pas à avancer que les cages individuelles sont quasiment dans les normes.

L'article 8 de la recommandation préconise :

« *Des conseils professionnels sur les aspects touchant la santé et le bien-être des canards devraient être recherchés quand la construction de nouvelles installations pour les canards est envisagée ou que des installations existantes sont modifiées conformément aux législations en vigueur.*

Les nouvelles méthodes d'élevage et les nouveaux concepts d'équipements ou d'installations pour canards devraient être testés de manière approfondie du point de vue de la santé et du bien-être des oiseaux et, lorsque des tests sont effectués, ils ne doivent pas être commercialisés s'ils ne sont pas considérés satisfaisants en accord avec une procédure établie par l'autorité compétente. »

Les points qu'il est absolument nécessaire d'évaluer sont :

- le nombre minimum d'animaux dans un logement pour considérer qu'ils peuvent « *interagir normalement avec d'autres individus* »
- la surface disponible par animaux pour respecter les différents points listés. Des travaux ont été réalisés sur ce thème (« Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard » *Mirabito L., Sazy Evelyne, Héraut F., Faure J.M., Guéméné D., Guy G.*). A noter également que des normes existent déjà : 1500 cm² en label rouge, 2000 cm² en chartes fermières.
- La nécessité d'une contention efficace au moment du gavage pour éviter que des animaux nerveux ne se blessent. En début de gavage, n'étant pas habitués à être manipulés par le gaveur, certains sujets ont tendance à se débattre lors de l'introduction de l'embuc et durant la distribution de la dose. S'ils ne sont pas correctement maintenus, ils risquent de se blesser provoquant des inflammations du cou, le développement de candidoses, voire la

perforation du jabot.

- La taille des abreuvoirs pour se conformer à l'article 10/2 : « *les canards doivent disposer d'installations en nombre suffisant et conçues de façon à leur permettre de couvrir leur tête avec de l'eau et, avec le bec, de projeter de l'eau sur leur corps sans difficulté. Les canards devraient pouvoir plonger leur tête sous l'eau.* »
- La faible résistance à la circulation de l'air pour assurer un refroidissement efficace des animaux.

Ce document n'est qu'une ébauche de nos propositions. Nous nous tenons à disposition pour les expliciter et les approfondir.

ANNEXES

1. Vidéo du procédé de gavage Palmizen sur le site de la Ferme Eyhartzea :
<http://eyhartzea.nuxit.net/Nouvelles/Video-du-gavage.html>
2. Description du procédé Palmizen :

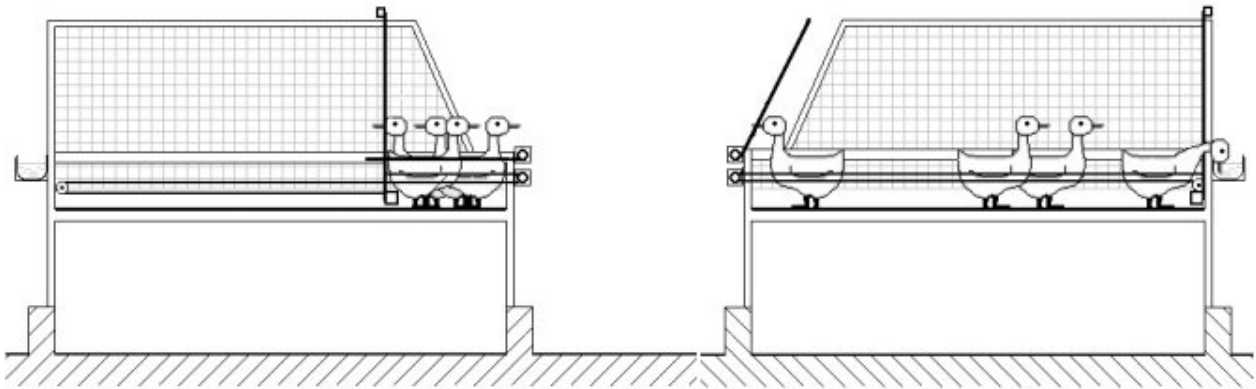
PalmiZen

Parcs de gavage mécanisés

Les parcs de gavage mécanisés Palmizen sont conçus pour respecter au maximum le bien être des animaux durant le gavage tout en offrant au gaveur des conditions de travail et de productivité au moins égales à celles des cages individuelles.

Principe :

Ces logements sont des parcs de gavage de 1,5 m de profondeur pour 1 m de largeur disposés côte à côte de part et d'autre d'un couloir de service et contenant 7 à 9 canards ou 4 à 5 oies..



Disposant d'autant de surface que dans un parc de gavage classique, les canards sont ramenés vers le couloir au moment du gavage par le biais de la barrière de fond qui s'avance. La barrière de façade s'abaisse ensuite de manière à constituer une cage collective. **La contention est ajustable en fonction du nombre de canards, de leur état d'engraissement et de leur nervosité,**

Avantages pour un gaveur en parcs :

Les parcs PALMIZEN permettent enfin aux gaveurs en parcs d'accéder au confort et à la rapidité du gavage en cage :



- ◆ La contention permet de saisir la tête d'un canard d'une main pendant que l'autre finit de gaver le précédent. Cela permet un gavage en continu, identique à celui obtenu en cages individuelles, avec des performances de 400 à 500 canards gavés à l'heure.
- ◆ La position de gavage évite les maux de dos. Il n'y a plus d'effort à faire pour se saisir des canards dont les mouvements sont très limités par la contention.
- ◆ Les empilements et écrasements de canards

constatés en parcs sont supprimés. La contention souple amortit les mouvements, donc les chocs (pas de blessures) et les bruits (ambiance plus calme).

Avantages pour un gaveur en cages individuelles :



- ◆ Les parcs PALMIZEN ne sont pas des cages collectives : les surfaces par animaux sont identiques à celles des parcs. Cela permet de **respecter totalement les réglementations européennes sur le bien être animal.**
 - ◆ Après un apprentissage du gaveur (gavage à la verticale, animaux groupés) et une petite adaptation sur certaines machines à gaver, les performances en gavage sont au moins identiques.
 - ◆ Les animaux nerveux sont plus faciles à gérer : l'absence de points d'appui, la contention souple et réglable limitent la force et l'amplitude de leurs mouvements.
- ◆ Très grande facilité de nettoyage, de mise en place et d'enlèvement des animaux.

Dans tous les cas, ce système a d'autres atouts :

- ◆ La conception des caillebotis assure l'absence totale d'accumulation de déjections : les animaux restent très propres et le nettoyage aisé et rapide.
- ◆ Les abreuvoirs de grande taille sont disposés à bonne hauteur pour rester propres. Très accessibles, ils permettent aux animaux de s'abreuver et de se laver convenablement.
- ◆ La hauteur des parcs est réglable pour s'adapter à la taille du gaveur.
- ◆ Tout en offrant beaucoup de place aux animaux , il permet de loger plus de sujets dans le même bâtiment que des cages individuelles, car il nécessite moins de couloirs :

Exemple pour une salle de 10 m de largeur :

3 rangées de cages et 4 couloirs

4 rangées Palmizen et 2 couloirs

